

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1210
15 avril 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. MOISE DESIRE NACK CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil
de tutelle)

Nack, Moïse
Cultivateur de
Biyouha

Biyouha ce 21 Novembre 1956

A Monsieur le Président de la 4^e Commission de la 11^{ème} session de l'ONU
à New-York

Monsieur le Président,

Je viens très respectueusement auprès de votre bienveillance vous dire ce
qui suit :

Le 28/11/55 J'ai été victime d'une arrestation arbitraire et sans motif
à Eséka. J'ai subi une ex cé brimade terrible qui m'a valu un accident grave
à la nuque. Et pendant ce temps le gouvernement français faisait parcourir
dans les journaux que le calme était revenu dans tout le Kameroun.

Jusqu'ici d'ailleurs Je vous fait comprendre que les événements de Mai 55
se poursuivent inlassablement et l'administration coloniale procède dernièrement
à l'incendie volontaire de maisons chez nous.

Pour la loi cadre personnellement, je regrette cette loi qui ne m'avance
en rien du tout et refuse même d'avance le Cameroun en entier Ce que j'attends
de l'ONU l'Indépendance immédiate et son Unification.

Car cette loi ne doit pas s'appliquer dans un peuple sous tutelle tel que le notre.

C'est une manie fine et d'ailleurs très clandestine par laquelle notre gouvernement actuel voudrait passer afin de nous intégrer simplement et définitivement dans l'Union Française si j'ose le proclamer. J'attends de l'O.N.U. son l'Indépendance et son Unification Immédiate qui me seront utiles et non la loi cadre et consort que l'O.N.U. nous envoie les membres de sa commission pour aider le Kemeroun à instituer son nouveau Etat.

Veillez agréer monsieur mes salutations Démocratiques.

(signé) illisible.
